

GYMNASTIQUE FEMININE

CHAMPIONNATS REGIONAUX INDIVIDUELS

DATES : 5 Mai 2024

LIEU : SANNOIS SAINT GRATIEN (95)

Clôture des engagements : 18 Avril 2024

1 – CATEGORIE 1

Senior, Junior, Cadette, Minime, Benjamine

L'inscription en catégorie 1 est obligatoire pour :

- les gymnastes ayant participé au 1^{er} tour des coupes **2023** (saison 2023-2024) et **qualifiées** pour les ½ finales 2024
- les gymnastes dérogées aux ½ finales 2024 et/ou aux finales 2024.

Pour s'inscrire en catégorie 1, la gymnaste doit posséder :

- la 5^{ème} étoile pour les Benjamines, Minimes et Cadettes
- la 6^{ème} étoile pour les Juniors et Seniors
- ou avoir participé au 1^{er} tour des coupes

Une copie de l'attestation d'étoile doit être amenée au contrôle des licences. Elle peut être jointe avec l'inscription. Sans copie de cette attestation, la gymnaste ne pourra accéder au plateau de compétition.

Les gymnastes classées premières dans chaque catégorie d'âge sont déclarées Championnes Régionales de leur catégorie.

2 – CATEGORIE 2

Pour s'inscrire en Catégorie 2, la gymnaste **ne doit pas être qualifiée** pour les ½ finales des coupes **2024**.

Pour s'inscrire en catégorie 2, la gymnaste doit posséder :

- la 4^{ème} étoile pour les Benjamines, Minimes et Cadettes
- la 5^{ème} étoile pour les Juniors et Seniors
- ou avoir participé au 1^{er} tour des coupes

Une copie de l'attestation d'étoile doit être amenée au contrôle des licences. Elle peut être jointe avec l'inscription. Sans copie de cette attestation, la gymnaste ne pourra accéder au plateau de compétition.

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE F.S.C.F.

38 rue Roger Salengro - 94270 LE KREMLIN BICETRE - ☎ 09.81.94.35.37 Mail lif@fscf-cridf.com

GYMNASTIQUE FEMININE

CHAMPIONNATS REGIONAUX INDIVIDUELS

3 – CATEGORIE 3

Pour s'inscrire en catégorie 3, la gymnaste **ne doit pas avoir participé** au 1^{er} tour des Coupes 2023 (saison 2023-2024). Cette catégorie est ouverte aux Poussins des deux dernières années (2014 et 2015) à raison de 3 maximum par club.

Pour s'inscrire en catégorie 3, la gymnaste doit posséder :

- la 4^{ème} étoile pour les Benjamines, Minimes et Cadettes
- la 5^{ème} étoile pour les Juniors et Seniors
- pour les poussins le niveau 4^{ème} degré est exigé

Une copie de l'attestation d'étoile doit être amenée au contrôle des licences. Elle peut être jointe avec l'inscription. Sans copie de cette attestation, la gymnaste ne pourra accéder au plateau de compétition.

4 – REGLEMENT

Pour la Catégorie 1

Compétition individuelle sur programme libre selon le Code de Pointage FIG 2022-2024, et les aménagements fédéraux prévus dans les Règlements Fédéraux 2023-2024.

A la Table de Saut, 2 tremplins ou un double tremplin ou un trampo-tremp sont autorisés pour les Benjamines.

Pour les Catégories 2 ou 3

Compétition individuelle selon le code catégorie 2 - 3 édition 2023. La hauteur des agrès est identique quelque soit la catégorie d'âge.

A la Table de Saut, 2 tremplins ou un double tremplin ou un trampo-tremp sont autorisés pour les Poussins, Benjamines et 2 tremplins ou un double tremplin pour les Minimes.

En entrée en Barres et Poutre, 2 tremplins ou un double tremplin sont autorisés pour les Poussins et les Benjamines.

5 – INSCRIPTIONS

Pour toutes les catégories, les droits d'inscription sont de 15€ par gymnaste.

Les inscriptions étant nominatives, aucune gymnaste ne peut être ajoutée après la date limite d'inscription.

GYMNASTIQUE FEMININE

CHAMPIONNATS REGIONAUX INDIVIDUELS

6 – MUSIQUES

Les musiques de sol doivent être enregistrées **sur une clé USB individuelle** marquée au nom de la gymnaste.

Il est interdit de mettre plusieurs musiques sur la même clé.

7 – BLESSURES

Voir Art 5 des Généralités

8 – JUGES

- a) Lors de l'inscription, chaque association doit présenter 1 juge pour 3 gymnastes de niveau Fédéral, Libre ou 6^{ème} degré.
- b) Toutes les associations doivent proposer des juges qui ont **obligatoirement** suivi la formation sur le code FIG 2022-2024.
- c) La commission se réserve le droit de demander plus de juges si lors des inscriptions des gymnastes elle est dans l'obligation de faire un double jury.
- d) Si vous avez des juges qui ne sont pas de niveau requis, ou s'ils vous en manquent :
 - contactez le « responsable juge » de votre département ou encore les associations proches de la vôtre, afin d'échanger vos juges ou solliciter un juge dont l'association ne participe pas à cette compétition
 - ou recherchez sur le site dans l'onglet « Juge-Juge Club-Liste des contact »
- e) Les associations n'ayant pas encore de juge 6^{ème} degré ou plus seront autorisées à présenter **1 seul juge** 2^{ème} échelon ayant suivi une formation 6^{ème} degré. Il sera alors affecté comme secrétaire ou chronométrateur à condition que tous les juges de niveau disponibles de la région soient inscrits pour une association.

GYMNASTIQUE FEMININE

REGLEMENT COUPE DAUGE JEUNESSES

- 1 – Il s'agit d'une Coupe par Equipe mise en jeu pour les Catégories 3 **Minimes et Benjamines**.
- 2 – Cette Coupe se déroule lors de Championnats Régionaux Individuels.
- 3 – Une équipe d'association est composée de 3 à 5 gymnastes. Les associations devront noter sur la feuille d'engagement les gymnastes composant la ou les équipes. Au début de la compétition, les entraîneurs devront vérifier auprès du secrétariat la composition de leurs équipes d'association.
- 4 – Une association peut engager plusieurs équipes.
- 5 – Le classement sera établi sur les 3 meilleures notes à chaque agrès.
- 6 – Cette coupe est remise en jeu chaque année. L'association l'ayant gagnée 3 années consécutives se verra remettre un trophée.

REGLEMENT COUPE DAUGE AINEES

- 1 – Il s'agit d'une Coupe par Equipe mise en jeu pour les Catégories 3 **Cadettes, Juniors et Seniors**.
- 2 – Cette Coupe se déroule lors de Championnats Régionaux Individuels.
- 3 – Une équipe d'association est composée de 3 à 5 gymnastes. Les associations devront noter sur la feuille d'engagement les gymnastes composant la ou les équipes. Au début de la compétition, les entraîneurs devront vérifier auprès du secrétariat la composition de leurs équipes d'association.
- 4 – Une association peut engager plusieurs équipes.
- 5 – Le classement sera établi sur les 3 meilleures notes à chaque agrès.
- 6 – Cette coupe est remise en jeu chaque année. L'association l'ayant gagnée 3 années consécutives se verra remettre un trophée.